



**Nombre de membres
en exercice :** 10

Séance du vendredi 12 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze mai l'assemblée régulièrement convoquée le 04 mai 2023, s'est réunie sous la présidence de André-Luc BLANC.

Présents : 8

Votants : 9

Sont présents : Sébastien BERNARD, André-Luc BLANC, Thierry BRUN, Christian LOPES, Marc MAGAUD, Frederic MISTRAL, Nathalie MISTRAL, Franky TRAPOLINO

Représentés : Alain DELSAUX

Excuses :

Absents : Nicolas BOETTI

Secrétaire de séance : Nathalie MISTRAL

Ouverture de la réunion par monsieur le Maire, M. BLANC André-Luc qui rappelle l'ordre du jour du présent conseil Municipal

- 1.Approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2023
 - 2.Désignation des membres de la CLECT
 - 3.Subventions allouées aux associations en 2023
 - 4.Prêt matériel communal
 - 5.Vote de crédits supplémentaires budget général mure_argens
 - 6.Vote de crédits supplémentaires régie eau et assainissement _mure_argens
 - 7.Adhésion de principe à ce projet d'organisation relatif au transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux intercommunalités à compter du 1er janvier 2026 - DE_2023_042
- Questions diverses
Limitation de vitesse en agglomération

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2023

Ce procès-verbal a été adressé à chacun le 12 mai 2023 par mail. Aucune remarque écrite n'a été reçue. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, soit 9 voix.

2.Objet : Désignation des membres de la CLECT - DE_2023_037

M. le Maire expose au Conseil que lors du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (CCAPV) ont adopté la délibération ayant pour objet les modalités de formation de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT).

Il est précisé dans cette délibération que la CLECT est composée d'un membre titulaire et d'un membre suppléant par commune.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité désigne comme représentants de la commune au sein de la CLECT :

Membre titulaire : André-Luc BLANC Membre suppléant : Alain DELSAUX

ADOpte A L'UNANIMITE soit 9 voix

3. Objet : Subventions allouées aux associations en 2023 - DE 2023_038

Le Conseil Municipal rappelle que toute Association régie par la loi 1901 est tenue chaque année :

1- d'organiser une assemblée générale et d'y faire voter le RAPPORT MORAL ainsi que le BILAN FINANCIER

2- de l'adresser à la Préfecture avec les coordonnées du Comité Directeur et du bureau (président-secrétaire- trésorier)

3- d'en adresser une copie à la Mairie avec une demande de subvention.

Aucune subvention ne sera accordée en 2023 sans ces éléments.

vu lors de la dernière commission municipale

Après en avoir délibéré l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de voter les subventions suivantes :

Montant total des subventions : 4 500€

Après en avoir délibéré l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de voter les subventions suivantes :

Associations patriotiques	Souvenir Français	50
Associations culturelles	Association des parents d'élèves collège René Cassin	100
Associations de loisirs	Comité des Fêtes La Mure	1 250
	Culture et Loisirs Argens	500
	Le Riou (Fête du Pain, Carnaval, Marché de Noël)	1 250
Associations Sportives	Association club de tennis du verdon à Saint André les Alpes	300
	Association sportive du collège René Cassin	300
	Association Gym AND CO	100
	L'ASA du Verdon	300
	L'ASA de l'issole	350

ADOpte A L'UNANIMITE soit 9 voix

4. Objet : Prêt matériel communal - DE 2023 039

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il est fréquent que la municipalité soit sollicitée pour un prêt de chaises et de tables dans le cadre de l'organisation de festivités ou d'événements familiaux.

Il propose que ce service soit rendu gratuitement aux associations et administrés de la commune et qu'une caution de 100 euros (tables et bancs) par lot soit exigée pour le seul prêt aux particuliers.

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de convention de prêt de matériel devant être conclu entre la commune et les preneurs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité Le Conseil Municipal Décide de créer à compter du 12 mai 2023 un service de prêt de matériel (tables et chaises) pour les associations et administrés de la commune,

Approuve le projet de convention de prêt de matériel annexé à la présente délibération

et autorise le Maire à procéder à la signature de ce document pour chaque prêt à intervenir,
Constata que la présente délibération est adoptée 12 mai 2023

ADOpte A L'UNANIMITE soit 9 voix

5. Objet : Vote des crédits budget général mure Argens - DE 2023 040

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :

	DEPENSES	RECETTES
TOTAL :	0.00	0.00

INVESTISSEMENT :

	DEPENSES	RECETTES
020 Dépenses imprévues	-4152.00	
2135 Installations générales, agencements	4152.00	
TOTAL :	0.00	0.00
TOTAL :	0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à MURE-ARGENS, les jour, mois et an que dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE soit 9 voix

6. Objet : Vote de crédits supplémentaires - eau mure argens - DE 2023_041_1

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-139.00	
61523	Entretien, réparations réseaux	139.00	
777 (042)	Quote-part subv invest transf cpte résul		139.00
778	Autres produits exceptionnels		-139.00
TOTAL :		0.00	0.00

INVESTISSEMENT :

	DEPENSES	RECETTES
TOTAL :	0.00	0.00
TOTAL :	0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE soit 9 voix

7. Objet : Adhésion de principe à ce projet d'organisation relatif au transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux intercommunalités à compter du 1er janvier 2026 - DE 2023_042

Lors de la Conférence des Maires élargie du 16 mars 2023, les élus de la CCAPV ont eu l'occasion de débattre des modalités d'application du transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux Communauté de Communes au 1er janvier 2026.

A l'unanimité et à l'issue des débats, ils se sont exprimés favorablement pour tenter de défendre un modèle d'organisation atypique à l'échéance 2026 consistant en l'exercice de cette compétence via la création de syndicats définis par bassin de vie, ayant vocation à garantir la proximité d'action, l'autonomie des choix, le maintien dans la gouvernance des élus locaux.

Cette organisation qui demande une forte anticipation, nécessite également une saisine préalable du Préfet sur sa validation. Elle requiert à ce titre l'unanimité des communes sur son principe, afin qu'aucune d'entre-elles ne se voit isolée des organisations syndicales projetées.

Un positionnement sur le principe est donc sollicité auprès du conseil municipal afin que le Maire puisse indiquer le soutien ou non de la Commune à la démarche engagée par la CCAPV en faveur du territoire.

Décision

Compte tenu de ces éléments et à l'issue du débat, Après en avoir délibéré, à l'unanimité Le Conseil Municipal Décide :

- De valider l'adhésion de principe à ce projet d'organisation relatif au transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux intercommunalités à compter du 1^{er} janvier 2026,

- De soutenir la démarche de la CCAPV auprès de M le préfet pour solliciter son accord sur ce modèle d'exercice de la compétence,
- D'autoriser M le Maire à signer les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération

Questions diverses

Le maire, M. BLANC a exprimé son point de vue sur un projet en collaboration avec l'ONF (Office National des Forêts) visant la vente de bois, ce qui serait bénéfique pour la commune et faciliterait également le raccordement électrique au projet photovoltaïque. La commune devrait investir 186 000 euros pour la création d'une piste, et des subventions telles que le DFCI (Dispositif Français de Coordination Incendie) et les fonds verts contribueront à ce financement, avec une participation de 50 % du DFCI et de 15 % des fonds verts.

M. Franky Trapolino, responsable du numérique, a proposé l'acquisition d'un téléphone portable avec une carte SIM pour les astreintes du week-end, ainsi que pour la secrétaire de mairie lorsqu'elle est en télétravail. Il a également suggéré l'achat de caméras de surveillance, mais il devra se renseigner sur les réglementations à ce sujet. Il a également souligné la nécessité de poubelles au parking Saint Joseph ainsi que dans le hameau d'Argens.

Monsieur Lopez, conseiller a ensuite pris la parole pour souligner les travaux restants à réaliser dans le village d'Argens, suite à une visite sur le terrain le 9 mai dernier. Ces travaux comprennent la finalisation de la barrière de sécurité rue du Bari, la construction d'un muret en pierre à l'extrémité de l'ancienne école, la sécurisation du pont chemin de Sasse, la création de toilettes publiques et la rénovation de l'appartement communal.

M. Trapolino a repris la parole en signalant qu'il serait nécessaire de réparer la table de ping-pong près du terrain de boules. Le maire a ensuite invité M. Borowski à prendre la parole au Conseil Municipal concernant le retrait d'un poteau électrique sur une parcelle communale, qui représente une gêne esthétique. Le Conseil Municipal se renseignera davantage sur ce sujet.

M. Delgallo a exprimé sa gratitude envers le Conseil Municipal pour les travaux réalisés dans le village d'Argens.

Plus personne ne demandant la parole
Monsieur le Maire lève la séance à 19h55

*Le Maire,
N. Blanc Andre. Luc*



*Secrétaire de séance
Nathalie Nitrae
Nathalie
Conseiller Municipal*



